

**22040 - Création extension et réhabilitation
des établissements et équipements**

**Proposition d'attribution d'une subvention en
faveur d'une opération d'investissement d'EHPAD
et d'approbation du projet de convention y afférent**

Rapport n° CP/2018/150

Service gestionnaire :

I31012 - Equipements et gestion des subventions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'investissement à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) Bartischgut à STRASBOURG, pour des travaux d'extension, de restructuration et de mise aux normes.

Chef de file de la politique en faveur des personnes âgées, le Département subventionne les opérations de création ou de rénovation lourde en vue d'adapter les établissements hébergeant des personnes âgées à la prise en charge de la dépendance. Le taux de subvention est de 30% de prix plafonds. Depuis 2014, ceux-ci sont fixés à 70 000 € par lit pour les travaux et à 3 600 € par lit pour le mobilier.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'investissement à l'EHPAD Bartischgut pour des travaux de rénovation. Cet EHPAD est situé sur le territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG.

Une autorisation de programme de 3 725 440 € a été votée au BP 2018 le 11 décembre 2017 (délibération CD/2017/144) pour la création l'extension, la réhabilitation et les équipements des EHPAD.

**Projet d'extension, de restructuration et de mise aux normes de l'EHPAD
Bartischgut à STRASBOURG**

Projet architectural

L'établissement Bartischgut, situé rue Bartisch à STRASBOURG, a été construit en 1981 et était destiné principalement à des aveugles et malvoyants. Un agrandissement a été réalisé en 1991 et quelques travaux de rénovation et de mise aux normes ont été effectués en 2001.

Depuis, l'association Bartischgut a réfléchi à un projet de restructuration de l'établissement en vue d'optimiser son coût d'investissement et de fonctionnement.

Ce projet porte sur des travaux lourds de restructuration relatifs à :

- la création de trois salles à manger permettant d'accueillir les résidents à chaque étage d'hébergement,
- la suppression des chambres doubles et les travaux sur l'accessibilité des chambres notamment des salles de bain, des toilettes et l'accès au balcon pour permettre de répondre à la réglementation,

- la mise aux normes du système de sécurité incendie (actuellement certaines chambres ne disposent pas de détection et le système d'évacuation des fumées n'existe pas partout).

Dans sa globalité, le projet vise à d'améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées dépendantes et ainsi à mieux répondre à leurs besoins et aux attentes de leurs familles. La suppression des chambres doubles permettra par ailleurs d'augmenter l'activité de l'EHPAD.

Coût de l'opération et financement

Le coût des travaux est estimé à 11 539 344 € toutes dépenses confondues. Le financement de ces investissements est prévu de la manière suivante :

- 7 400 000 € d'emprunts
- 2 015 000 € de subvention du Département du Bas-Rhin
- 1 224 344 € de fonds propres
- 800 000 € de subvention de l'Agence Régionale de Santé
- 100 000 € de subventions diverses.

L'association Bartischgut sera maître d'ouvrage de l'opération. Le début des travaux est prévu au 2^{ème} trimestre 2018 en vue d'un achèvement en juin 2022.

Incidence sur le coût à charge des personnes âgées ou de l'aide sociale

L'impact de ce projet sur le prix de journée est estimé à 6,02 € maximum pour un tarif actuel de 59,08 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2 015 000 € pour les travaux d'extension, de restructuration et de mise aux normes de l'EHPAD Bartischgut à Strasbourg.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'EHPAD Bartischgut à Strasbourg. Le projet de convention est annexé au rapport.

Cette subvention relève de l'autorisation de programme R2018.PERS.AGEEES.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PERSAGEES 2018/1	R2018 PERSONNES AGEES	3 725 440 €	3 725 440 €	2 015 000 €

La commission thématique de l'autonomie de la personne et de la Silver économie a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 015 000 € au bénéficiaire figurant dans le tableau annexé,
- approuve les termes du projet de convention de financement joint à la présente délibération,
- autorise son président à signer cette convention financière.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY